



Mise à jour ASDER
Septembre 2020

MaPrimeRénov' finance les travaux pour les **résidences principales** dont la construction est achevée depuis 2 ans minimum, situées en **France Métropolitaine** et en **Outre-Mer**.

C'est la nouvelle aide de l'État pour financer vos projets de rénovation "pas à pas". Elle est exclusivement réservée aux propriétaires occupants bénéficiant de la pleine propriété du logement, aucune demande de ma PrimRénov ne pourra être faite pour un logement détenu par une SCI. Elle concerne une liste de travaux et d'équipements parmi les catégories suivantes :

- Isolation
- Chauffage
- Ventilation
- Diagnostic et audit énergétique

L'aide est accordée en fonction des **économies d'énergie** que chacun permet de réaliser.

Les avantages de MaPrimeRénov' ?

- Je demande mon aide très simplement sur maprimerenov.gouv.fr
- Je connais le montant de mon aide avant de débiter mes travaux : elle est calculée en fonction de mes revenus et des économies d'énergie permises par mes travaux
- Je reçois mon aide en une fois, rapidement après la fin de mes travaux, pour pouvoir payer la facture de mon artisan

Plafonds de ressources		
Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux ressources très modestes (€)	Ménages aux ressources modestes (€)
1	14 879	19 074
2	21 760	27 896
3	26 170	33 547
4	30 572	39 192
5	34 993	44 860
Par personne supplémentaire	+ 4 412	+ 5 651

Attention : ces plafonds de ressources sont donnés à titre indicatif; ils correspondent aux plafonds de ressources 2020 fixés par l'ANAH. Ils sont réajustés tous les ans.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Nature des travaux financés

MaPrimeRénov' finance la **fourniture** et la **pose** d'équipements ou de matériaux par des entreprises labellisées Reconnues garantes de l'environnement (RGE – liste consultable sur faire.gouv.fr), à la fois pour les **maisons individuelles** et les **logements collectifs** ; travaux sur : parties privatives (appartements) et parties communes.

Peuvent bénéficier de la subvention : des travaux d'**isolation**, de **chauffage**, de **ventilation** et la réalisation d'**audits énergétiques**.

Montant maximum de la prime par logement est plafonné à **20 000 €** sur **5 ans**.

Cumuls possibles avec d'autres aides à la rénovation énergétique : les **Certificats d'économie d'énergie (CEE)**, l'**éco-prêt à taux zéro**, le **chèque énergie** ou encore des **aides proposées par les collectivités locales**. Attention, toutefois, MaPrimeRénov' n'est pas cumulable avec l'aide Habiter Mieux Sérénité de l'ANAH.

Plafonnement des dépenses éligibles

Equipements et matériaux éligibles	Plafond de dépense éligible
CHAUFFAGE ET EAU CHAUDE SANITAIRE	
Chaudière gaz à très haute performance énergétique pour les bâtiments non raccordés à un réseau de chaleur vertueux aidé par l'ADEME	4 000 €
Raccordement à un réseau de chaleur et/ou de froid en métropole et Outre-Mer	1 800 €
Chauffe-eau thermodynamique	3 500 €
Pompe à chaleur air/eau	12 000 €
Pompe à chaleur géothermique/solarothermique	18 000 €
Chauffe-eau solaire individuel	7 000 €
Système solaire combiné (dont appoint)	16 000 €
Partie thermique d'un équipement PVT eau (système hybride photovoltaïque et thermique)	4 000 €
Poêle à bûches et cuisinière à bûches	4 000 €
Poêle à granulés et cuisinière à granulés	5 000 €
Chaudière bois à alimentation manuelle	16 000 €
Chaudière bois à alimentation automatique	18 000 €
Foyer fermé, insert à bûches ou granulés	4 000 €

Equipements et matériaux éligibles	Plafond de dépense éligible
ISOLATION THERMIQUE	
Isolation des murs par l'extérieur	150 €/m ² Max 100m ²
Isolation des murs par l'intérieur	70 €/m ²
Isolation des rampants de toiture ou des plafonds de combles	75 €/m ²
Isolation des toitures-terrasses	180 €/m ²
Isolation des parois vitrées (fenêtres et portes-fenêtres) en remplacement de simple vitrage	100 €/m ²
Protection des parois vitrées ou opaques contre le rayonnement solaire	200 €/m ²
AUTRE TRAVAUX	
Audit énergétique hors obligation réglementaire	800 €
Ventilation double flux :	6 000 €
Dépose de cuve à fioul	1 250 €

ATTENTION : des règles d'écrêtement seront appliquées lors du calcul de l'aide MaPrimeRénov'

LES BAREMES EN 2020

Equipements et matériaux éligibles Critères de performance	Ménage aux ressources très modestes	Ménages aux ressources modestes
Pompe à chaleur air/eau ETAS $\geq 126\%$ (haute T°C) ou 111% (moyenne et basse T°C)	4 000 €	3 000 €
Chauffe-eau solaire individuel Critères en fonction du profil de soutirage et de l'énergie de l'appoint	4 000 €	3 000 €
Ventilation double flux Classe A ou NF 205 et échangeur ETAS échangeur $\geq 85\%$	4 000 €	3 000 €
Poêles à granulés, cuisinières à granulés Flamme Verte 7 étoiles ou équivalent	3 000 €	2 500 €
Poêle à bûches, cuisinières à bûches Flamme Verte 7 étoiles ou équivalent	2 500 €	2 000 €
Partie thermique d'un équipement PVT eau (critères en cours de définition)	2 500 €	2 000 €
Foyer fermé, insert, à bûches ou granulés Flamme Verte 7 étoiles ou équivalent	2 000 €	1 200 €
Chaudières gaz à très haute performance énergétique pour les bâtiments non raccordés à un réseau de chaleur vertueux aidé par l'ADEME $P \leq 70\text{kW}$ ETAS $\geq 92\%$	1 200 €	800 €
Raccordement aux réseaux de chaleur et/ou de froid, en métropole et Outre-Mer (critères actuels)	1 200 €	800 €
Chauffe-eau thermodynamique (ETAS en fonction du profil de soutirage)	1 200 €	800 €
Dépose de cuve à fioul (critères actuels)	1 200 €	800 €
Audit énergétique (critères actuels)	500 €	400 €
Isolation des murs par l'extérieur (surface de murs isolés éligible à l'aide limitée à 100m^2) $R \geq 3,7 \text{ m}^2.\text{k/W}$	75 €/m ²	60 €/m ²
Toitures terrasses $R \geq 4,5 \text{ m}^2.\text{k/W}$	100 €/m ²	75 €/m ²
Isolation thermique des parois vitrées (en remplacement de simple vitrage) $U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2.\text{K}$ et $Sw \geq 0,3$ OU $U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2.\text{K}$ et $Sw \geq 0,36$	100 €/équipement	80 €/équipement
Isolation rampants de toiture ou plafonds de combles $R \geq 6 \text{ m}^2.\text{k/W}$	25 €/m ²	20 €/m ²
Isolation des murs par l'intérieur $R \geq 3,7 \text{ m}^2.\text{k/W}$	25 €/m ²	20 €/m ²
(Outre-Mer uniquement) Protection des parois vitrées ou opaques contre les rayonnements solaires	25 €/m ²	20 €/m ²
Pompe à chaleur géothermique ou solaire-thermique	10 000 €	8 000 €
Système solaire combiné (dont appoint) Niveau de performance = ETAS de l'appoint	8 000 €	6 500 €
Chaudière bois à alimentation manuelle Classe 5 NF EN 303.5 + régulation de classe IV ou plus	8 000 €	6 500 €
Chaudière bois à alimentation automatique Classe 5 NF EN 303.5 + régulation de classe IV ou plus	10 000 €	8 000 €

LES BAREMES EN 2020 POUR LES TRAVAUX COLLECTIFS

	Ménage aux ressources très modestes	Ménages aux ressources modestes
Travaux collectifs : en parties communes de logement collectifs, ou travaux d'intérêt général en parties privatives		
PAC géothermique, capteurs horizontaux et verticaux (critères actuels)	3 000 €/logement	2 000 €/logement
Chaudière à granulés ou à bûches Classe 5 NF EN 303.5 + régulation de classe IV ou plus	3 000 €/logement	2 000 €/logement
PAC air/eau (critères actuels)	3 000 €/logement	2 000 €/logement
Ventilation double flux Caisson de ventilation Classe A ou norme NF 205 et échangeur ETAS ≥ 85%	3 000 €/logement	2 000 €/logement
Chauffe-eau solaire collectif Critères en fonction du profil de soutirage et de l'énergie de l'appoint	1 000 €/logement	750 €/logement
Chaudières gaz à très haute performance énergétique (pour les bâtiments non raccordés à un réseau de chaleur vertueux aidé par l'ADEME)	400 €/logement	300 €/logement
Raccordement aux réseaux de chaleur et/ou de froid, en métropole et outre-mer	400 €/logement	300 €/logement
Chauffe-eau thermodynamique	400 €/logement	300 €/logement
Dépose de cuve à fioul	400 €/logement	300 €/logement
Audit énergétique	250 €/logement	200 €/logement
Isolation des murs par l'extérieur $R \geq 3,7 \text{ m}^2 \cdot \text{k/W}$ (aide limitée à 100 m ²)	75 €/m ²	60 €/m ²
Isolation des toitures terrasses $R \geq 4,5 \text{ m}^2 \cdot \text{k/W}$	100 €/m ²	75 €/m ²
Isolation rampants de toiture/plafonds de combles $R \geq 6 \text{ m}^2 \cdot \text{k/W}$	25 €/m ²	20 €/m ²
Isolation des murs par l'intérieur $R \geq 3,7 \text{ m}^2 \cdot \text{k/W}$	25 €/m ²	20 €/m ²